



aerospace
valley

CONSULTATION :
Réalisation d'une vidéo dans
Le cadre du Forum by Aerospace Valley
Edition 2023

REF 23-ADMIN-CS-036

PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ
AERONAUTIQUE, ESPACE ET DRONES

OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
& NOUVELLE-AQUITAINE

1. LE POLE AEROSPACE VALLEY

Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité européen de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l’Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&D (dont 580 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d’animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de plus 850 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique).

Les missions du Pôle sont structurées autour de 3 axes :

- **Animer** la communauté des membres du Pôle (Collectivité territoriales, Entreprises,...)
- **Innover** pour permettre d’accroître la compétitivité des entreprises
- **Développer** les entreprises et leur permettre de s’inscrire dans des logiques de croissance de leurs activités.

Pour en savoir plus : www.aerospace-valley.com

2. LE FORUM BY AEROSPACE VALLEY

Chaque année, Aerospace Valley organise le Forum by Aerospace Valley, **le rendez-vous des membres du Pôle Aerospace Valley**.

Une occasion unique pour nos membres et notre écosystème de se retrouver autour de tables rondes et de conférences portant sur les thématiques stratégiques pour la filière et d’échanger sur les grands défis de demain.

Le Forum est également un **événement Business et Networking** permettant aux Grands Groupes, PME, Startups et dirigeants d’entreprises de se rencontrer.

Le Forum by Aerospace Valley, c’est :

- **Plus de 500 participants** (dirigeants et décideurs)
- Du **networking** et des **RDV BtoB** pré-programmés
- Un **espace d’exposition** pour valoriser les produits et services
- Des séances plénières avec **des intervenants inspirants**
- Des **tables rondes** sur les sujets d’actualité de la filière
- Des **ateliers techniques**
- Une **soirée conviviale** aux Halles de Biarritz

Pour cette nouvelle édition, le Forum se déroulera au Casino de Biarritz les 24, 25 et 26 mai 2023.

Les horaires prévisionnels de l’événement seront :

Mercredi 24 mai : 13h00/19h00

Judi 25 mai : 9h00/18h30 – 19h30/20h30

Vendredi 27 mai : 9h00/13h00

Ressources :

Site web de l’événement : <https://forum.aerospace-valley.com/>

Teaser réalisé en 2022 pour Edition 2023 : <https://youtu.be/NbEIlb6nnXQ>

Teaser réalisé en 2021 pour Edition 2022 : <https://youtu.be/Oh3ssanxDVM>

3. L’OBJET DE LA CONSULTATION

Le Pôle de compétitivité Aerospace Valley lance une consultation visant à sélectionner un prestataire dans le cadre de la réalisation d’une vidéo « best of » de l’événement. Il s’agira de retranscrire au travers de celle-ci les moments forts de cette nouvelle édition et de les immortaliser : tables rondes, zone exposition, keynotes, ateliers, rendez-vous BtoB, soirée de networking, moments conviviaux etc.

La prestation devra couvrir l'intégralité des services : la création, l'enregistrement, le montage, l'approche stratégique jusqu'à la livraison de la vidéo finale.

Ce document représente le cahier des charges des besoins et attentes relatifs à cette consultation.

4. LES CIBLES

L'écosystème du Pôle regroupe les industriels, PME et grands groupes, mais aussi les acteurs de la recherche et de la formation, les institutionnels ainsi que les acteurs au service du développement économique sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine au service des filières de l'aéronautique, de l'espace, des drones et des systèmes embarqués.

5. LA MISSION ET SPECIFICITES DE LA VIDEO

L'ensemble de la mission portera sur la réalisation d'une vidéo « best of » de l'événement. Il s'agira de retracer les temps forts de cette nouvelle édition.

La proposition devra comprendre :

- Le format final de la vidéo devra être de 2mn maximum.
- L'approche stratégique (scenarior, contenu et ligne éditoriale) relative à la réalisation du film
- Le tournage, l'achat de vidéos (si nécessaire) et musique, le montage et la livraison du film
- Création et intégration d'animations de type motion design (transitions, incrustations,...)
- Pas de sous titres, pas de voix off

Livrables : Vidéo en format .mp4 en Haute définition et basse définition

Cette vidéo sera diffusée sur des médias tels que : sites web, réseaux sociaux et pourra être présentée lors d'événements en présentiel et digital.

A noter : Une présence sur l'intégralité de l'événement ne sera pas nécessaire. Le planning de présence sera réalisé lors de la finalisation du programme. Durée prévisionnelle : 1,5 jour.

6. CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Le prestataire sera soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion les plus stricts, pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution. Il s'interdira notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable d'Aerospace Valley. La sécurité et la confidentialité des informations, des données et des accès informatiques devront respecter les textes de loi et régimes applicables, notamment la loi du 6 janvier 1978 dite «Informatique et Libertés», les dispositions du Code de la propriété intellectuelle applicables aux logiciels et celles du Code pénal.

7. PROPRIETE ET CESSIONS DE DROITS

Aerospace Valley disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé : les supports internet/digitaux et les vidéoprojections.

Aerospace Valley pourra donc projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit et pourra aussi autoriser toute personne ou organisme à faire de même.

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Aerospace Valley pourra utiliser tout ou partie des vidéos réalisées ou des rushes utilisables, les incorporer dans un autre film, ou les projeter lors d'émissions TV... Dans ce cadre, le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

De plus, Le prestataire garantira à Aerospace Valley l'obtention de toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation du film.

8. MODALITES DE SUIVI ET COMPOSITION DE LA REPONSE

La mission débutera après l'envoi de la notification auprès du prestataire retenu.

- Un descriptif de l'ensemble de vos activités
- Un retroplanning et plan d'action détaillé du projet
- Une liste de références du prestataire
- Des exemples de vidéos réalisées dans le cadre d'événements
- Dans le cas d'une co-contractance ou d'une sous-traitance, de tout ou partie de la prestation, le détail de la répartition des missions doit être précisé.
- Un devis détaillé

9. CALENDRIER ET MODALITES DE SOUMISSION

Date limite de retour de propositions : vendredi 10 mars 2023

Les offres seront remises au format électronique à l'adresse suivante : sauveur@aerospace-valley.com .

Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de mail.

En aucun cas, Aerospace Valley n'aura l'obligation de contracter avec un prestataire à la suite de cette consultation.

10. CONTACTS

Pour tout renseignement, merci de contacter Tiphaine SAUVEUR, Chargée de communication par voie de mail uniquement à l'adresse suivante : sauveur@aerospace-valley.com